

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2024**

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BIZEAU

DATE DE LA CONVOCATION 10-12-2024	L'an deux mille vingt-quatre, Le 16 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE 10-12-2024	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Odile GENOVA, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ , M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, M. Frank MARQUET.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 23 VOTANTS : 29	Excusés représentés : Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY M. Dejan STANKOVIC donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Mme Diane CHARLEMAGNE donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET
DATE DE LA PUBLICATION 19-12-2024	Absents :

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-09-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

2024-12-16/09, SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association AOBUC handball en raison de l'interdiction d'utilisation de la résine dans les équipements sportifs de la commune et du coût d'achat inhérent pour les ballons,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul BIZEAU,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association AO BUC handball pour l'achat de ballons d'entraînement et de compétition en raison de l'interdiction d'utilisation de résine dans les équipements sportifs
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 20-12-2024
Rendu exécutoire le : 20-12-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

Morelli



Buc, le 19/12/2024

Le Maire
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-09-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Acte à classer

2024-12-16-09

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T08-19-21.01 (MI257960883)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20241219-2024-12-16-09-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-12-16-09 SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/24 à 18:09

Par [BOURAHLA Samira](#)

Demande de signature

Date 19/12/24 à 18:09

Par [BOURAHLA Samira](#)

Signé

Date 20/12/24 à 08:19

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 20/12/24 à 08:19

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 10:10

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 20 décembre 2024 10:10
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-09

':: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-09, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20241219-2024-12-16-09-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-12-16-09

Objet : Subvention exceptionnelle

Date de décision : 19/12/2024

Date de transmission : 20/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>